

Contrat de location courte durée :  
« La Boucherie »



Identité du loueur :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue/N° : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Durée de la location :

.....

Montant de la location :

.....

Date de la location :

.....

Motifs de la location :

.....

Pour la validation de l'inscription, prière d'ajouter au formulaire :

- Une caution de 100.-
- Un exemplaire valable de l'assurance RC
- La totalité de la somme de la location en cash

En signant ce document, j'atteste avoir lu et approuvé toutes les conditions de location de « La Boucherie » ci-jointes.

Lieu, Date : ..... Signature du client : .....

Lieu, Date : ..... Signature du propriétaire : .....

# Conditions d'utilisation pour « La Boucherie »



## 1. Conditions générales

Les conditions générales ci-après servent à renseigner clairement sur les services que propose « La Boucherie ».

Le client accepte les conditions générales suivantes sans condition et s'engage à respecter les lieux. Dans le cas où le client émet des réserves concernant celles-ci, le propriétaire se verra de refuser la demande.

## 2. Durée de contrat

Le contrat est signé pour une durée déterminée au préalable allant d'une journée à un mois. Le loueur s'engage à quitter les lieux dans les délais convenus. Cependant, une prolongation de contrat peut être acceptée si un accord entre les deux parties est trouvé.

## 3. Utilisation du Local

Le loueur s'engage à utiliser le local uniquement dans le but de la demande. De plus, il s'engage à informer précisément les propriétaires de son utilisation. Dans le cas contraire, « La Boucherie » se permettra de casser le contrat et de garder l'argent de la location ainsi que la caution.

Il est interdit :

- De fumer à l'intérieur du local
- De faire de la production alimentaire
- De percer des trous dans les murs ou dans le matériel
- D'utiliser le local à des fins de loisirs ou comme lieu de vie. (Il s'agit d'un lieu de travail !)

## 4. Prestations incluses

Sont compris dans la location de « La Boucherie » :

- Une chambre froide hors service (espace de rangement)
- Une vitrine
- Une porte vitrée
- Ardoises
- 2 luminaires
- L'électricité
- Une table
- Deux chaises
- 3 étagères murales
- 1 étagère led (lavabo)
- 1 étagère (vitrine)
- Un lavabo avec eau chaude/froide



Autres informations :

- Les toilettes se trouvent en face sur le parking public.
- En hiver, un chauffage à gaz est mis à disposition du client en ajoutant des frais pour celui-ci (Voir ci-après).

## **5. Prix de la location**

80.- la journée (+ 8.- chauffage)

290.- la semaine (+ 20.- chauffage)

490.- deux semaines (+ 40.- chauffage)

680.- le mois (+ 60.- chauffage)

## **6. Conditions de paiement**

Le paiement se fait en cash au moment de la signature du contrat.

## **7. Caution**

Une caution de 100.- est demandée pour toute location.

Le propriétaire se permettra de garder la caution dans les cas suivants :

- Remise du local en mauvais état ou sale
- Non-respect des différentes règles du contrat
- Perte de la clé

## **8. Conditions d'annulation**

En cas d'annulation plus d'un mois avant le début de la location, le propriétaire conservera 100.- sur le montant final.

En cas d'annulation durant le mois précédant la location, le propriétaire gardera 50% du montant final.

## **9. Accès**

Lors de la remise des clés, une clé sera prêtée au loueur. Dans le cas de la perte de celle-ci, la caution sera conservée par le propriétaire et le montant du remplacement de la clé et du cylindre de la porte seront facturés au loueur.

## **10. Assurance**

Le loueur doit pouvoir présenter un exemplaire valable d'une assurance RC au propriétaire.

## **11. Vol et objets de valeurs**

Le loueur est responsable de la sécurité du lieu, de son matériel et de ses objets de valeurs. « La Boucherie » décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.



## **12. Ménage**

Le loueur s'engage à garder le lieu de travail dans un état irréprochable durant toute la durée de location.

## **13. Etat des lieux**

Le loueur s'engage à rendre le lieu dans l'état dans lequel il l'a trouvé, c'est-à-dire propre et vide. Il s'emploie également à prendre soin du matériel prêté.

Un état des lieux se fera lors du dernier jour de location. Une heure est à convenir entre les différentes parties au préalable.

Etat des lieux :

- Chambre froide
- Vitrine
- Porte vitrée
- Ardoises
- Luminaires bulles 1 et 2
- Luminaires Led
- Table
- Chaise
- Etagères (murales, led, vitrine)
- Lavabo
- Murs et carrelages
- Sol et plafond
- Clé
- (Chauffage)

## **14. Modifications**

Les conditions générales ainsi que les tarifs peuvent être modifiés par le propriétaire en dehors d'un contrat établi.

## **15. Autre**

Le propriétaire se réserve le droit d'entrer dans le local à tout moment uniquement pour des motifs énergétiques ou de sécurité (lumière ou chauffage allumé, ...).

Les propriétaires

Nicole Jeannet et Laurent Larmusiaux